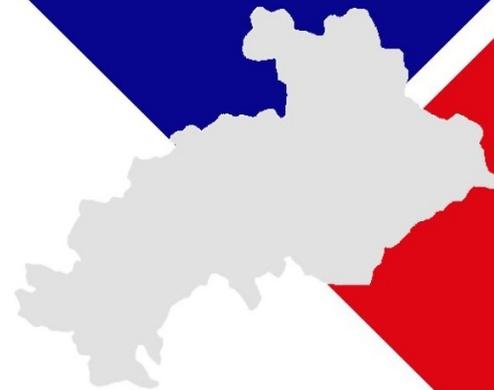


LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

Lundi 21 novembre 2022



Tous engagés contre les violences faites aux femmes

La journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes se tient chaque année le 25 novembre. La réalité des chiffres, au plan international, national et dans notre département, confirme malheureusement que **ces violences demeurent récurrentes**.

Grâce à **notre mobilisation collective**, depuis ces dernières années, la parole se libère. Parce que les élus que vous êtes, mais également nos forces de l'ordre, ou encore le réseau associatif sont de plus en plus formés, les victimes se sentent plus en confiance pour se faire connaître et être accompagnées et aidées.

Pour prévenir et lutter encore mieux contre les différentes formes de violences faites aux femmes, **il est en effet nécessaire que toute la société se mobilise**.

C'est pourquoi je vous invite à poursuivre votre engagement et à relayer à cette occasion la campagne nationale contre les violences faites aux femmes et les informations relatives aux **dispositifs départementaux d'écoute et d'accompagnement des victimes** (affiches et plaquettes d'information en pièces jointes).

**TROUVER
DE L'AIDE
POUR QUE
ÇA CHANGE**

EN CAS D'URGENCE

17 Police / Gendarmerie 15 SAMU 114 SMS

7J/7 ET 24H/24

39 19 Violences Femmes Info

115 Hébergement d'urgence

www.arretonslesviolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne

AUTRES NUMÉROS NATIONAUX

0800 05 95 95 Viols Femmes Informations

0800 08 11 11 IVG & contraception (planning familial)

0801 90 19 11 Écoute et prévention pour les auteurs de violence

Ces numéros sont gratuits et confidentiels

CONTACTS DANS LES HAUTES-ALPES

CIDFF
Accueil, écoute, accompagnement psychologique, juridique, vers l'emploi et l'insertion socio-professionnelle, parcours de sortie de prostitution.
04 92 55 33 98 - cidff05@orange.fr

MEDIAVIC 05
Accueil, écoute, informations juridiques, accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires, soutien psychologique.
04 92 52 67 66 - mediavic05@wanadoo.fr

Planning familial
Écoute, information et accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle.
06 88 31 96 01 - info@leplanning05.org

Barreau des Hautes-Alpes
Permanence d'avocat et d'assistance aux victimes.
06 85 45 12 26

Depuis plusieurs années dans les Hautes-Alpes, la couleur orange, couleur officiellement retenue par les Nations Unies, est utilisée pour diffuser un message de fermeté face aux violences faites aux femmes et aux filles.

Pour associer pleinement votre collectivité, **je vous invite à pavoiser la mairie d'un drapeau orange ce 25 novembre**.

LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

Vous pouvez également, tout au long de l'année, vous rapprocher de Madame Joanna DELLA ROSA (joanna.della-rosa@hautes-alpes.gouv.fr / 06 08 96 67 48), déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour vous aider dans cette mission nécessaire à notre société.

5ème édition du Prix Ilan Halimi

Autre sujet d'importance, **la lutte contre le racisme et l'antisémitisme** est une nécessité de chaque instant, tant ces fléaux nourrissent le repli sur soi, la haine de l'autre et la barbarie.

Dans nos responsabilités, nous avons tous un rôle à jouer **pour sensibiliser la population et notamment nos jeunes**, ceux qui forment et construisent la société de demain.

C'est pourquoi le Gouvernement a créé en 2018 **le Prix Ilan Halimi**, jeune français enlevé, séquestré et torturé, avant de décéder à l'âge de 23 ans.

Ce prix doit ainsi faire sens auprès de notre jeunesse. Il s'agit de **mobiliser et récompenser des collectifs de jeunes de moins de 25 ans**, dans un cadre scolaire ou non, accompagné d'un majeur référent ayant réalisé une action contribuant à faire reculer les préjugés racistes et antisémites. Cette action peut par exemple relever des champs culturel, sportif, numérique ou d'interventions auprès du public.

Le Prix Ilan Halimi sera remis par la Première ministre en février 2023 et les dossiers de candidature sont à retrouver sur le site des services de l'État dans les Hautes-Alpes, à remplir avant le 23 décembre prochain : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/lancement-de-la-5e-edition-du-prix-ilan-halimi-a9898.html>.

Que faire de ses armes ? Abandon ou régularisation

Achetée, héritée, découverte... la possession d'une arme à feu est réglementée par la loi. Pour aider les possesseurs d'armes, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer organise **une opération spéciale** du 25 novembre au 2 décembre sur l'ensemble du territoire national.

À la brigade de gendarmerie de Briançon (Caserne Majors Chandelier-Granados) et au commissariat de police de Gap, de 09h00 à 17h00 tous les jours y compris le week-end, il sera possible **d'abandonner les armes** que l'on ne souhaite plus posséder, ou bien **de les enregistrer** sur le Système d'information des armes (SIA) : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.

Durant ces huit jours, l'ensemble des possesseurs d'armes ne risqueront aucune poursuite judiciaire pour détention illégale. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de **régulariser facilement sa situation**. Vous trouverez ci-joint une affiche que je vous invite à partager et de plus amples informations sont disponibles à cette adresse : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/armes-heritees-et-trouvees-le-bon-moment-pour-se-a9930.html>

Le préfet,



Dominique DUFOUR